Image not found or type unknown

Sommation Interpellative aux représentants légaux

Par **Coppa**, le **05/01/2013** à **19:34**

Je fais une sommation interpellative adressée exclusivement aux représentants légaux d'une compagnie d'assurance vie.
Par écrit ce n'est qu'une préposée à la direction Juridique qui répond.
Ses réponses sont claires mais totalement opposées aux réalités, aux faits.
Cette réponse fait-elle foi juridiquement quand-même ? Que puis-je en faire ?
Dois-je la considérer comme une absence de réponse ??
Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés